

Faire apprendre des règles pour préparer au monde professionnel

Les élèves qui arrivent en lycée professionnel découvrent un nouvel univers de travail. Selon les spécialités professionnelles, ils vont avoir des enseignements qui se déroulent en ateliers (métiers du génie civil-bâtiment, de l'automobile, du bois, par exemple), en laboratoire (métiers de bouche) ou dans des lieux simulant des activités professionnelles (accompagnement, soins et services à la personne, gestion administrative, du transport et de la logistique⁴). Dans ces espaces, le nouvel enseignant pensera l'apprentissage de règles pour des activités pédagogiques assimilables à ce qui se passe dans une salle de classe ordinaire (effectuer des exercices) et pour des activités s'apparentant à ce qui se passe dans le monde du travail (rechercher une panne sur un véhicule, créer et envoyer une fiche de paie à un salarié).

Des compétences psychosociales essentielles

Les compétences psychosociales font référence à un ensemble de compétences, de capacités, d'attitudes et de comportements qui permettent à un individu d'interagir efficacement avec les autres, de gérer ses émotions, de résoudre les conflits, de prendre des décisions et de faire face aux difficultés de la vie quotidienne. Ces compétences sont essentielles pour favoriser le bien-être mental et émotionnel, ainsi que pour promouvoir des relations sociales saines et équilibrées. Elles comprennent la communication efficace, la résolution de problèmes, la gestion du stress, la prise de décisions, l'empathie, la pensée critique, la créativité, la gestion des émotions, la résilience, etc.

Il est donc essentiel de développer les compétences psychosociales à l'école pour aider les élèves à mieux gérer leurs émotions, à résoudre les conflits de manière constructive et à construire des relations interpersonnelles saines. Elles permettent également de prévenir les comportements à risque, de favoriser un climat scolaire positif et inclusif et de préparer les élèves à réussir dans leur future vie professionnelle en contribuant à renforcer leurs capacités à s'adapter aux exigences du monde du travail.

PRÉSENCE ET PONCTUALITÉ

Dès l'entrée dans l'espace pédagogique, l'enseignant de spécialité professionnelle cherchera à faire respecter des règles de présence et de ponctualité. Celles-ci sont particulièrement appréciées par les personnels qui accueillent les élèves en stage. Leur apprentissage contribuant à construire l'attitude attendue d'un futur professionnel⁵, ce sera donc une priorité. Attention notamment au temps de déplacement vers les ateliers qui peut rapidement devenir une occasion pour certains d'arriver en retard.

Le dialogue avec les élèves constituera le premier recours. L'enseignant pourra aussi envisager avec eux une nouvelle organisation personnelle leur permettant d'arriver à l'heure et de faire constater les progrès ! Il s'avère parfois pertinent d'élaborer avec les élèves (et la vie scolaire) une « charte de bonne conduite » ou « charte de vie de classe⁶ », validée et signée par eux et qui sera affichée à l'entrée de l'espace professionnel. Une telle démarche, qui peut parfois s'adresser à un élève individuellement, implique les élèves et leur rappelle leurs droits et leurs devoirs scolaires.

⁴ Par exemple, des salles reproduisant un espace d'accueil de jeunes enfants ou une chambre de personnes âgées, avec des mannequins utilisés pour l'apprentissage des gestes techniques pour le bac pro « Services à la personne », ou des ordinateurs organisés en « marguerite » jouxtant parfois une pièce s'apparentant à la salle de réunion d'une entreprise pour le bac pro « Gestion-administration ».

⁵ Le suivi des éléments de ponctualité peut être fait en ligne, via l'ENT que l'élève et l'enseignant ont la possibilité de consulter directement sur leur ordinateur ou leur téléphone.

⁶ [Gérer une classe difficile : coopération entre la/le CPE et l'équipe \(...\) - C.P.E et Vie scolaire \(ac-dijon.fr\)](#)

Cette organisation est essentielle en début d'année et devient ensuite moins contraignante, sauf en cas de difficultés ponctuelles rencontrées par un élève, qu'il sera important de ne pas négliger. Faire respecter ces règles contribue notamment au repérage du décrochage scolaire⁷. En effet, des retards répétés, des absences de plus en plus rapprochées ou nombreuses sont des indicateurs d'un élève en voie de retrait. L'enseignant débutant sera très vigilant à ce sujet, pour maintenir tous ses élèves en classe.

RANGEMENT

Les règles liées à l'utilisation et au rangement du matériel sont également partagées entre le cadre scolaire et le monde du travail. Tout au long du collège, les élèves ont appris à utiliser des manuels scolaires, des livres (au CDI) et du matériel (en sciences physiques, SVT, arts plastiques, EPS, par exemple), à les rendre en bon état et à les ranger. Ces pratiques seront à rappeler ou à réapprendre lorsque les élèves seront dans un atelier, afin de laisser l'espace propre et en ordre à la fin de l'heure de cours pour la classe suivante. Il revient donc à l'enseignant de réitérer ces exigences et d'évaluer leur acquisition. Elles font partie des règles fondamentales de l'exercice d'un métier et de ce fait sont essentielles en LP. Par exemple, à la fin de la séance de travaux pratiques (TP) dans le simulateur d'activités professionnelles (en tertiaire), les ordinateurs seront éteints correctement, les chaises remises à leur place et les bureaux rangés.

Certains enseignants choisissent de mobiliser leurs élèves sur ces aspects réglementaires à partir d'un document spécifique aux activités de l'espace professionnel, et qu'il sera encore plus efficace de co-construire avec les élèves. Voici un exemple de consignes émanant d'un enseignant qui exerce en bac pro « Technicien d'études du bâtiment », option B assistant en architecture.

- Respect des locaux et du matériel collectif.
- Les sacs ne gênent pas le passage des personnes.
- Les chaises et les tables sont rangées correctement à leurs places initiales à la fin de la séance.
- Les papiers et débris divers sont jetés à la poubelle.
- Il est interdit aux élèves d'aller se servir dans les armoires.
- Aucune mise en énergie sans l'accord du professeur.
- Le matériel doit être rangé à la fin de la séance.
- Prévenir le professeur si vous constatez une dégradation (cf. feuille « Incident ordinateur »).
- Avoir devant les systèmes une attitude responsable et non dangereuse pour soi-même et pour les autres.
- Les ordinateurs ainsi que les écrans doivent être hors énergie à chaque fin de séance.

L'ensemble des directives est expliqué aux élèves en début d'année, avec éventuellement un travail sur les attendus, et sert d'appui en cas de non-respect.

Des règles particulières au sein de l'espace scolaire

TENUE DE TRAVAIL

Dans certaines spécialités, les élèves, comme les enseignants, doivent revêtir une tenue de travail : tenue complète avec calot en boulangerie, combinaison (bleu de travail) pour les carrossiers ou la maintenance automobile, et/ou équipement de protection individuelle. L'enseignant aura donc à organiser le passage aux vestiaires, en contrôlant le temps mis à se changer. Si la classe est mixte, et en cas d'absence d'installations séparées, le passage au vestiaire doit être effectué en deux temps, les filles d'abord, les garçons ensuite. La présence de l'enseignant sera aussi nécessaire pour empêcher toute possibilité d'intrusions ou de taquineries pouvant porter préjudice à certaines ou à certains. Il veillera à la connaissance des principes de bonne conduite commune et demandera aux élèves de respecter l'intimité de chacun à l'intérieur du vestiaire et aux alentours. Par exemple, un PLP stagiaire en « Construction et réalisation » (atelier maçonnerie) explique qu'une charte de comportement dans les vestiaires lui a été transmise par ses collègues à son arrivée dans l'établissement. Il l'utilise et les élèves comprennent ainsi que tous les enseignants font respecter les mêmes règles avec la même rigueur.

⁷ [La lutte contre le décrochage scolaire | Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse](#)

L'enseignant novice aura ainsi à l'esprit que les préalables qu'il pensait acquis ne le sont pas forcément. Pour que les élèves puissent cependant disposer de toutes les données nécessaires, il devra anticiper les savoirs requis et prévoir des fiches de notions à connaître que les élèves pourront consulter si besoin.

Autre exemple : « Dernièrement, j'ai constaté que des élèves ne savaient pas utiliser un mètre » (PLP en « Construction et réalisation »). Les élèves de cet enseignant stagiaire n'étaient pas en mesure de réaliser la construction attendue car ils ne maîtrisaient pas l'usage du mètre, constat qui n'a rien de surprenant car certains élèves n'en avaient jamais manipulé. Pour d'autres prises en main de cette sorte, il sera donc pertinent de concevoir ou de mettre à disposition des élèves des didacticiels, des fiches de procédures afin de favoriser le développement de leur autonomie. L'enseignant n'est plus le seul détenteur d'un savoir qu'il se contente de transmettre : il devient celui qui accompagne le développement des compétences des élèves.

En cours d'année cependant, et en fonction de l'avancement des élèves, l'enseignant veillera à réduire le recours à ces fiches et autres supports. Le choix d'en autoriser ou non l'usage sera aussi pris en compte dans l'évaluation : la production ou l'exercice réalisés sans l'aide de ces ressources pourront être valorisés et l'usage de tel ou tel autre document sera comptabilisé d'une façon ou d'une autre. De cette manière, l'enseignant travaille à une construction progressive de l'autonomie des élèves : certains, peu sûrs d'eux, seront rassurés par la possibilité de ne se passer que graduellement des ressources utilisées ; d'autres, plus audacieux, opteront d'emblée pour un travail en autonomie.

